



Question sur une AG

Par Nono13008

Bonjour à tous,

Il y a eu récemment mon AG et il y a un problème dans le récapitulatif.

J'ai remarqué qu'une copropriétaire à voter pour un autre copropriétaire par procuration.

Le problème c'est que le copropriétaire qui a donné sa procuration est mort 1 mois avant l'AG.

Donc j'aimerais savoir si cette copropriétaire a le droit de voter avec la voix d'une personne décédé par procuration ?

Merci de m'avoir lu et merci d'avance de vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le pouvoir doit être vérifié en début de séance par le président de séance.

(corrigé)

Par Nihilscio

Bonjour,

Selon l'article 2003 du code civil, le mandat finit avec la mort du mandant. Le pouvoir du copropriétaire décédé était donc devenu invalide à moins que les héritiers du défunt ne se soient manifestés et qu'il n'aient confirmé la procuration.

Par yapasdequoi

Merci Nihilscio, j'ai noté.

Lors de l'AG, le décès était-il connu ? Est-ce que ce vote modifie le résultat des décisions prises ?